



HAL
open science

L'Ofpra, les migrants sahraouis et l'anthropologue

Alice Corbet

► **To cite this version:**

Alice Corbet. L'Ofpra, les migrants sahraouis et l'anthropologue. Revue Projet, 2020, Migrants. Dépasser les catégories., 377, pp.24-27. <10.3917/pro.377.0024>. <hal-02901188>

HAL Id: hal-02901188

<https://hal.science/hal-02901188v1>

Submitted on 16 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Corbet Alice, CNRS

Laboratoire LAM UMR 5115

Cette version n'est pas la version finale parue dans le numéro de la Revue Projet, numéro 377, pp. 24 – 2 qui est intitulée « L'Ofpra, les migrants sahraouis et l'anthropologue », qui a été remaniée.

Une formation à l'OFPRA : la rencontre de deux logiques

Décrire ou catégoriser

1. Présentation de la situation

J'ai effectué mon travail de terrain de thèse en anthropologie, à l'EHESS (Paris), dans les camps de réfugiés Sahraouis. Ces camps se situent à l'extrémité Sud-Ouest de l'Algérie, au milieu du désert saharien, dans une zone très aride non loin de la ville de Tindouf. Ils sont issus du conflit lié au territoire du Sahara Occidental. En 1975, quand l'Espagne, le pays colonisateur, s'est retiré du « Sahara espagnol », le roi marocain Hassan II organisa une « Marche verte » pour prendre possession du territoire. Beaucoup d'habitants de la région réclamaient pourtant l'indépendance du « Sahara Occidental » (pour les marocains : les « Provinces du Sud »). Ils s'étaient regroupés sous la bannière du Front Polisario, parti politique et combattant, qui s'opposait aux Forces Armées Marocaines. Les partisans de l'indépendance et du Front Polisario, qui se définissaient comme « Sahraouis », unis par une identité sociale, notamment tribale et linguistique (le hassaniya), se réfugièrent sur le territoire algérien, ce dernier pays les soutenant. 5 camps furent donc créés, disséminés dans le désert, dans des conditions de vie difficiles. En 1991, le Maroc construisit un mur séparant d'un côté, à l'Ouest, les territoires sous sa domination, où il exploite la ressource halieutique de l'Océan Atlantique, le phosphate, des cultures expansives sous serre, et depuis peu la manne touristique ; et de l'autre des régions « indéterminées », traversées par le Front Polisario comme par divers réseaux illégaux qui profitent de cette indétermination territoriale et juridique pour circuler entre les frontières mauritaniennes et algériennes. Ce mur, et le cessez-le-feu qui s'ensuivit (en 1991) sont surveillés par la Minurso : la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

C'est donc dans ce contexte géopolitique particulier que j'ai mené mon travail anthropologique, passant plusieurs mois dans les camps de réfugiés (administrés par le Front Polisario), en vivant dans diverses familles. Cela me permis d'acquérir, outre la langue, une connaissance précise de la société des camps, et notamment des jeunes sur qui portaient ma thèse, et de leurs interactions avec l'aide humanitaire.

Forte de cette expérience, le Doctorat en poche, j'ai été contactée par l'Ofpra (office français de protection des réfugiés et des apatrides) pour pouvoir apporter des informations aux officiers de protection qui devaient statuer sur les demandes d'asile de personnes se disant « sahraouis des camps ». Ces demandes étaient en recrudescence, notamment parce que beaucoup de jeunes Sahraouis, nés dans les camps, souhaitaient s'offrir un avenir car ils présumaient que les attermoissements de l'ONU envers la résolution du conflit ne leur permettraient pas de s'épanouir dans leur région originelle, Sahara Occidental ou camps.

2. L'exercice

Je me retrouvai donc un après-midi au siège de l'Ofpra pour évoquer mon expérience et répondre aux questions des officiers de protection. Le public était jeune, souvent issu de grandes écoles telles que Sciences Po. Très motivés, très attentifs, ils avaient une connaissance assez précise de la situation

géopolitique sahraouie. Après avoir commencé par un exposé précis, illustré de photographies pour faire comprendre les conditions de vie locales, je relatai mes analyses liées au contexte général : strates sociales (parfois très hermétiques), émigration des réfugiés (temporaires généralement, vers la Mauritanie, l'Algérie ou l'Espagne souvent), émigration estudiantine (notamment à Cuba, où des étudiants suivent des cours jusqu'à leur doctorat, en vue de créer une élite formée en cas d'indépendance du Sahara Occidental), impact du retour de ces jeunes éduqués, mais aussi interactions humanitaires, entre incohérences et instrumentalisation. Effectivement, l'aide humanitaire demeure indispensable dans les camps, mais beaucoup de projets ne correspondent pas aux attentes des réfugiés, ou sont concentrés aux mêmes endroits, notamment les camps proches du lieu de vie des personnels de la solidarité internationale expatriés. Les familles qui bénéficient de cette aide se servent donc parfois de ces apports pour renforcer leurs pouvoirs. Les jeunes y trouvent également une opportunité pour travailler, apprendre une langue étrangère, ou s'occuper en « coopérant ». L'accent porté par beaucoup d'ONG sur les femmes, pourtant déjà culturellement valorisées dans les camps, était entretenu par leur surexposition par l'organisation du Polisario, comme par les réfugiés. Etant toujours mises en avant, elles répondaient au mieux à l'image attendue d'elles lors de leurs rencontres avec les milieux de la solidarité, quitte à surjouer leur rôle ou à se victimiser en tant que « femmes », pour obtenir de l'aide¹. Il n'en demeure pas moins que les relations humanitaires traduisaient des rapports de force typiques des situations de camps de longue durée : mise en suspend permanent de la vie quotidienne, camps-ville, fatigue des réfugiés, sensation de « bio pouvoir » (pouvoir de vie ou de mort de la solidarité internationale envers les réfugiés coincés dans une situation hermétique).

3. Des questions aux attentes catégorielles

Les membres de l'Ofpra me posèrent des questions très précises. Ils étaient en demande de réponses claires pour pouvoir statuer sur les situations concrètes qu'ils rencontraient. Comment savoir – concrètement et avec certitude – que quelqu'un vient vraiment des camps ? Y-a-t-il des papiers d'identité internes aux camps ou aux Sahraouis ? Les femmes seules sont-elles exclues de la société ? Qui est « vulnérable », et donc plus apte à demander un asile ? Est-il possible de contester le Front Polisario dans les camps ? L'excision est-elle pratiquée ?

Ces questions, auxquelles je m'efforçais de répondre le plus précisément possible, soulevèrent en moi diverses problématiques.

D'une part, les chercheurs ne sont pas habitués à donner des recommandations. Il fallait répondre précisément, mais aussi de manière tranchée. Nous sommes souvent habitués à nuancer tous nos propos. Je n'avais tout simplement pas appris à produire ce qui, dans le milieu de la solidarité internationale, s'appelle des « recommandations » : j'ai acquis cela par la suite quand, dans des rapports remis aux ONG sur diverses thématiques, je devais systématiquement les accompagner d'une page de « recommandations » sous la forme de listes opérationnelles simples, courtes et précises, en fin de document.

D'autre part, la réalité vécue dans les camps m'avait démontrée la grande diversité des situations, qui pouvaient fluctuer pour cause de situation familiale à un moment donné, de choix individuels ou collectifs, voire de chance. Par exemple, comme certains Sahraouis allaient passer les étés en Mauritanie, tous ne bénéficiaient pas de papiers d'identité fournis par le Front Polisario... tout en étant bel et bien des réfugiés des camps. Des systèmes d'exclusion pouvaient avoir lieu : certains groupes sociaux étant culturellement mis à l'écart (comme les anciens esclaves), mais cela n'était pas forcément synonyme de pauvreté. Une famille pouvait changer de dynamique, au gré du retour d'un étudiant de Cuba, d'apports liés à la collaboration avec des ONG, d'une aide individualisée (des familles européennes parrainent des familles sahraouies), ou des mariages qui redistribuent les

¹ « Femmes réfugiées, un enjeu des camps : l'exemple sahraoui », *Asylon(s)* « Reconstructions identitaires et résistances », Bernardot M. (dir.), 9 (juin), Terra.

richesses. Les sécheresses pouvaient mettre à bas l'économie pastorale, par ailleurs pierre fondatrice de la société sahraouie (et très liée à la considération sociale), pourtant déjà remise en cause par la sédentarisation des camps, etc.

Par ailleurs, décider de la « vulnérabilité » des personnes (qui aurait le plus besoin d'aide) me paraissait compliqué. Si certains, malades ou enfants seuls, sont « vulnérables » de manière évidente, c'est plus compliqué à définir pour d'autres. Un homme jeune n'est souvent pas considéré comme vulnérable à priori. Mais il peut pourtant être plus à même d'être isolé, ou d'être intégré à un réseau de trafic humain... Il peut aussi être « esclave », statut encore performatif dans les sociétés Ouest-sahariennes, et dont l'appartenance est souvent cachée. Prendre le temps de discuter (dans leur langue) et de faire révéler des éléments intimes, telle que ceux identitaires, n'est hélas pas souvent possible pour les agents de l'Ofpra, par manque de temps, de moyens (notamment en traduction), et de relation de confiance avec les personnes... Sans compter que, en raison de leur connaissance des milieux humanitaire, beaucoup de demandeurs d'asile peuvent adopter diverses stratégies pour entrer dans ces catégories de vulnérabilité, ce qui peut fonctionner, mais ce qui peut également les coincer, par la suite, dans leurs mensonges de survie.

Par exemple, en 2014, plusieurs squats de « Sahraouis » s'installèrent à Bordeaux, disant pour beaucoup venir des camps. En me rendant sur place, j'ai pu constater (comme beaucoup d'observateurs) que certains « sahraouis » étaient des marocains qui se disaient sahraouis en espérant avoir plus de chance d'être aidés comme tels qu'en révélant leur réelle identité. Je décidais de ne plus retourner dans ces squats, tant ces stratégies – bien compréhensibles – me mettaient mal à l'aise. Elles relevaient d'une appropriation des critères considérés comme prioritaires pour obtenir l'asile, et de leur manipulation en vue de les intégrer.

Ethiquement, enfin, je savais que mes réponses pouvaient avoir des répercussions directes sur la vie de personnes, entre carte d'asile d'un côté, expulsion de l'autre. Il était évident que ce débat de conscience était permanent chez mes interlocuteurs, qui cherchaient peut-être dans mes réponses de quoi aussi atténuer leur charge d'arbitrage sur les destinées humaines par le biais de réponses leur permettant d'appliquer des procédures. Je devais les aider à fournir des « preuves », objectives et neutres, leur permettant d'établir le statut d'une personne, et donc d'organiser son avenir.

4. Deux logiques pour appréhender l'humain

Deux logiques tentaient donc de s'accorder lors de cette rencontre à l'Ofpra.

D'une part, les officiers de protection cherchaient des clefs leur permettant de faire rentrer les personnes qui se déclaraient comme « Sahraouis des camps en situation de vulnérabilité » dans des formulaires menant à l'acceptation ou au rejet de leur demande, en argumentant leurs choix sur des données objectivées.

De l'autre, je tentais d'expliquer que ces catégories étaient souvent invisibles, complexes, et mouvantes au gré du temps et des cas particuliers. D'ailleurs, dans mon travail en général, j'emploie généralement les notions de « personnes en situation de déplacement » pour éviter de les classer à priori dans des présupposés. Qu'est-ce qu'un migrant « forcé » par rapport à un migrant « économique » (difficile de dire qu'on n'est pas forcé de partir quand il n'y a aucun travail !), ou « environnemental » (dégradation écologique qui est parfois causée directement par des choix politiques) ? Une personne qui fuit son pays peut devenir officiellement un « réfugié », si elle rencontre des services juridiques pertinents lors de son parcours (UNHCR, ONG, état d'accueil), mais aussi un « illégal », si au moment ou au lieu où elle passe la frontière, il n'y a personne pour statuer sur son cas ! C'est donc en se méfiant de ces catégories flexibles que, en tant qu'anthropologue, je tente d'appuyer mon analyse sur les « personnes rencontrées sur le terrain », sans jugement de leur situation juridique, mais plutôt sur leurs définitions identitaires, leurs parcours de vie, leurs

comportements et adaptations circonstanciels, opportunistes ou subis, toujours issus de choix complexes et propres à la diversité et à la fluctuation des comportements humains.

Nos deux points de vue n'étaient pas en confrontation directe. Les membres de l'Ofpra, devaient eux-mêmes répondre aux injonctions contradictoires, entre nécessité de trancher sur des situations de vie, et conscience de la complexité de ce choix. Ils essayaient d'ailleurs tous de comprendre au mieux ce que je pouvais leur apporter, et de se documenter par ailleurs (bien que le temps leur manquât). Mais ils devaient rentrer dans le cadre de procédures administratives, ou plutôt, y faire rentrer des vies. En somme, j'avais l'impression d'être la voix de ces vies, quand eux étaient la voix du document administratif. Nous essayions de concilier nos regards, dans la rencontre de deux logiques : celle où l'homme n'est qu'une accumulation de catégories mouvantes et enchevêtrées au cours de sa vie, et celle où la catégorie peut statuer sur le devenir de l'homme.